

Financer ses actions écologiques en milieux humides

En synthèse : les financements existants

Financements européens

- Fonds structurels (FESI)
 - Programmes sectoriels
- FEADER (y compris MAEC), LEADER, FEDER, INTERREG, FEAMPA LIFE, BEST, Horizon Europe, Erasmus*

Financements nationaux

- Ministères (écologie et agriculture)
 - Établissements publics
 - Autres organismes nationaux
- AAP, PNDAR, Ittecop, etc.*
Ademe, Agence nationale de la recherche, OFB, etc.
Fondation pour la recherche sur la biodiversité, CDC Biodiversité (Nature 2050), etc.

Financements de bassin

- Programmes d'intervention
 - Co-financement des MAEC, PSE
- 1 programme pluriannuel par agence de l'eau et office de l'eau*
Variable selon agence

Collectivités

- Régions
 - Départements
 - Intercommunalité
- Variable selon les régions*
Compétences ENS, insertion, cadre de vie, variable selon les départements
Possibilité de lever la taxe Gemapi (compétence Gemapi)

Autres sources

- Mécénat, fonds et fondations
 - Crédits carbone
- Au cas par cas selon le mécène*
Label restauration hydromorphologique des tourbières

Des sites ressources

- [Aides-territoires \(national\)](#)
- [Aides pour le Développement Durable en Nouvelle-Aquitaine](#)
- [Aides-territoires version SAFN](#)

AAP : appel à projet, ENS : Espaces naturels sensibles, FESI : fonds européens structurels d'investissement, MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, PAC : politique agricole commune, PSE : paiements pour services environnementaux, PNADR : Programme national de développement agricole et rural, SAFN : solutions d'adaptation fondée sur la nature

1 Les financements européens

Les financements européens s'organisent au sein de fonds stables dans le temps, mais dont les priorités sont déclinées par période de programmation à travers un règlement. La programmation actuelle (2021-2027) est en cohérence avec les objectifs fixés par le *Green Deal* (2019) et la stratégie européenne pour la biodiversité (2020).

Les fonds sont répartis en 2 grands types :

- **Les Fonds européens structurels d'investissement – FESI**, dont le rôle historique est de corriger les disparités régionales entre les États membres. Ils sont décentralisés, ce qui signifie que le pilotage est délégué aux acteurs locaux (États et régions notamment), qui fixent des priorités adaptées au contexte sur la base des règlements européens. Ces priorités et les modalités de financement sont développées dans des documents de mise en œuvre (Programmes opérationnels, etc.)
- **Les programmes sectoriels**, entièrement gérés à l'échelle européenne, avec des priorités affinées chaque année par des programmes de travail. Les projets sont sélectionnés au cours d'appels à proposition, et doivent démontrer une valeur ajoutée européenne qui dépasse le seul État concerné.

		Objectifs				Couverture géographique						Durée			Partenariat		Type de porteur	
		Recherche et connaissances	Animation, suivis	Travaux et infrastructures	Mise en réseau	Locale	Régionale	Inter-régionale	Métropolitaine	DOM / PTOM	Transnationale/multipays	<2 ans	De 2 à 5 ans	>5 ans	1 seul partenaire	Plusieurs partenaires	Public	Privé
FESI	FEADER		x	x		x	x					x	x		x		x	x
	LEADER		x	x	x	x						x	x		x	x	x	x
	FEDER	(x)		x	x		x		x			x	x		x		x	x
	INTERREG				x					x					x			
	FEAMPA	x	x	x	x	x	x					x	x		x		x	x
Programmes sectoriels	LIFE	(x)		x	x	x	x	x	(x)	x	x		x	x	x	x	x	
	BEST			x		x				x				x		x		
	Horizon Europe	x		(x)	x				x	x	x				x	x	x	
	Erasmus				x						x							

- [L'intervention d'Alix Meslin, Lucie Labbé et Hélène Loiseau](#) (Office français de la biodiversité)
- Focus sur les FESI : [FEADER, LEADER & FEAMPA](#) · [FEDER, INTERREG & FSE](#) · [Récap](#)
- Focus sur les programmes sectoriels : [LIFE & BEST](#) · [Horizon Europe](#) · [Erasmus](#) +

2 Les financements nationaux

Les financements nationaux peuvent provenir des ministères en charge de l'écologie, de l'agriculture et de la cohésion des territoires, de divers établissements publics, et également d'autres structures nationales.

Fonds et financements nationaux (liste non exhaustive)

Ministères	<ul style="list-style-type: none"> • Appels à projet et à manifestation d'intérêt du MTECT • Appels à projet et à manifestation d'intérêt du MAA • Appels à projets du PNDAR • Le programme ITTECOP
Office français de la biodiversité (OFB)	<ul style="list-style-type: none"> • Appels à projet et à manifestation d'intérêt • Éco-contribution (avec la Fédération nationale des chasseurs)
Ademe	<ul style="list-style-type: none"> • Les aides de l'Ademe • La plateforme Agir pour la transition écologique
Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB)	<ul style="list-style-type: none"> • Appels à projet et à manifestation d'intérêt

CDC Biodiversité • [Le projet Nature 2050](#)

L'agence nationale de la recherche (ANR) • L'appel à projet générique (ouvert annuellement) : [site de l'ANR](#)
 • [Les appels à projet spécifiques](#)
 • [La plateforme partenariale appelsprojetsrecherche.fr](#)

- [L'intervention de François Omnès](#) (Office français de la biodiversité).
- [Les actes de la Rencontre des acteurs zones humides du bassin de la Loire 2021](#)

Un seul portail pour retrouver les financements nationaux existant : [Aides-territoires](#).

➔ Une déclinaison de Aides-territoires portant spécifiquement sur les solutions d'adaptation fondées sur la nature : [accéder au portail](#).



3 Les financements de bassin

Les agences et offices de l'eau soutiennent financièrement les projets liés aux milieux humides :

- Sous forme de subventions dans le cadre de leur programme d'intervention,
- Par des appels à projets et des appels à initiative,
- Par un co-financement des mesures agro-environnementales et climatiques dans le cadre de la PAC (notamment les MAEC Biodiversité).

Les modalités du soutien financier varient selon les agences et sont déterminées pour une durée de 6 ans par leurs programmes d'intervention.

Taux d'aide (%)	Adour Garonne	Artois Picardie	Loire Bretagne	Rhin Meuse	Rhône Méditerranée Corse	Seine Normandie
Acquisition	80	70	50	80-100	70	80
Restauration	50	70	30-50	80	50	80
Entretien	50	400 €/ha	0	80	30	40
Animation	50	70	50-60	50	50-70	80
Etude	50	70	50	70-80	50-70	80
Communication/sensibilisation	50	50	50	40	70	50-80
Cadre d'intervention	Contrat de progrès territorial	Programme concerté pour l'eau	Contrat territorial	Contrat de territoire	Contrat de milieu	Contrat de territoire eau et climat

- [L'intervention de Laurent Vienne](#) (Agence de l'eau Loire Bretagne), avec des éléments nationaux et des focus sur Loire-Bretagne

4 Les financements des collectivités

- **La taxe Gemapi**

La mise en œuvre de la compétence Gemapi par les collectivités qui la détiennent peut s'appuyer sur plusieurs financements différents (européens, agences de l'eau, départements et régions, etc.), ainsi que sur la levée de la taxe Gemapi.

La taxe Gemapi est surtout mobilisée pour financer des actions relatives à la prévention des inondations, et plus rarement à la gestion des milieux aquatiques, mais cela est possible. La taxe est mise en place par l'intercommunalité et le taux est voté annuellement (la montant de la taxe ne peut excéder 40 € / habitant). La taxe finance des opérations qui s'inscrivent dans le cadre de la Gemapi ; elle peut contribuer au financement d'actions répondant également à des items hors-Gemapi s'ils sont secondaires.

TABLEAU MONTRANT L'ÉVOLUTION DE LA TAXE GEMAPI DEPUIS 2016

	2016	2017	2018	2019	2020
NB EPCI AYANT INSTITUE LA TAXE (HORS DOM)	16	38	424	552	598
MONTANT TAXE GEMAPI	6,8 M€	24,0 M€	146,4 M€	179,9 M€	194,2 M€
POPULATION TOTALE CONCERNÉE	0,9 M€	3,9 M€	19,5 M€	32,7 M€	34,2 M€
€/HAB : EPCI AYANT INSTITUE LA TAXE	7,42 €	6,18 €	7,51 €	5,50 €	5,67 €

- [L'intervention d'Oriane Cébile](#) (Intercommunalités de France)
- [Financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations](#) (Intercommunalités de France, pages 38 à 46)
- [La page Gemapi du Cerema](#)

- **Les régions et les départements**

Les régions sont chefs de file biodiversité. Elles peuvent apporter un soutien financier, de manière variable selon les régions, à travers des appels à projet ou à manifestation.

Les départements peuvent également apporter un soutien financier dans le cadre de la compétence ENS (espaces naturels sensibles), mais aussi des compétences insertion et cadre de vie. La mise en œuvre de ces compétences est variable selon les départements.

➔ *Les régions et les départements sont encouragés à recenser leurs aides sur la plateforme [Aides-territoires](#).*

5 Mécénat et responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

- **Le mécénat**

Le mécénat permet à une entreprise d'apporter un soutien financier ou en nature à un bénéficiaire (le « mécéné »), qui peut être une collectivité publique. Le mécénat doit respecter plusieurs conditions, en particulier le fait que le bénéficiaire doit être d'intérêt général. À noter que l'environnement reste un domaine minoritaire, loin derrière le sport et la culture.

- [L'intervention de Sylvie Duvigneau sur le mécénat](#) (DRAC Nouvelle-Aquitaine)
- [La Coalition française des fondations pour le climat](#)
- [Le baromètre « Le mécénat d'entreprise en France »](#) d'Amidcal (2022)

Le site ADDNA de recensement des aides pour favoriser la réalisation sur le territoire néo-aquitain de projets contribuant au développement durable :

- différentes aides (aides classiques, appels à projets, AMI, fonds, aides, prix, concours, etc) en cours ou à venir et à différentes échelles, locales, régionales, nationales, européennes,
- une mise en relation entre des mécènes et des porteurs de projets en quête de mécénat et à un centre de ressources sur le mécénat, sous l'égide du Pôle régional mécénat Nouvelle-Aquitaine.



La présentation du site par Sylvie Frugier, DREAL Nouvelle-Aquitaine.

- **La compensation carbone pour la RSE**

Dans le cadre du label bas-carbone, la compensation carbone offre également des perspectives de financement de projets de restauration liés aux zones humides. Un label bas-carbone spécifique à la restauration hydrologique des tourbières est ainsi en cours de création. Ces actions peuvent déjà être mises en œuvre par les entreprises au titre de leur RSE.

- [Vers un label bas carbone pour la restauration hydrologique des tourbières](#), portail zones-humides,
- [La compensation carbone](#), réseau des conservatoires d'espaces naturels,
- [Les actes de la Rencontre des acteurs zones humides du bassin de la Loire 2021](#)

En conclusion

Ces financements nécessitant souvent des cofinancements (montant variable), ils sont à mobiliser en combinaison avec d'autres sources de financement. Par ailleurs, certains fonds impliquent des versements de soldes au terme du projet : il est donc nécessaire de disposer d'une trésorerie suffisante pour avancer les coûts du projet.

Quelques bonnes pratiques :

- **Mûrir son projet en amont** de la recherche de financement, pour éviter un montage express contraint par une date limite de dépôt de dossier. Des appels à projet de maturation ou d'incubation existent pour accompagner financièrement cette étape,
- Se renseigner en amont du dépôt sur l'existence de projets similaires ayant déjà été financé, pour **éviter des refus de financement pour cause de redondance**, et pouvoir tenir compte des acquis préalable.

Enfin, certains financements sont rarement mobilisés pour des projets en milieux humides (ex : LEADER, Erasmus +). Si leur mise en œuvre peut paraître complexe, **leur intérêt réside dans leur dimension transversale** qui permet le montage de projets multi-acteurs, contribuant à une intégration durable des milieux humides dans des projets de territoire.

- [L'intervention de François Omnès](#) (Office français de la biodiversité)

Replay de la webconférence

Supports de présentation

Réalisé avec le soutien financier de

